



PRÉFET DE L'ARIÈGE

Direction départementale des territoires de l'Ariège
Service environnement risques

Foix, le 1er juillet 2015

AVIS AU PUBLIC

Commune d'ARIGNAC

Le public est informé que, par arrêté préfectoral du 1^{er} juillet 2015, a été prescrite, la mise à l'enquête publique du dossier de demande d'autorisation de construction d'un pont cadre sur le Saurat commune d'Arignac destiné à desservir une station d'épuration et une déchetterie. Cette demande est soumise à enquête publique au titre du code de l'environnement et notamment son article L 214-3 et est présentée par la Communauté de communes du pays de Tarascon- 28 avenue Victor Pilhes 09400 Tarascon.

Cette enquête se déroulera du lundi 20 juillet 2015 au vendredi 21 août 2015 inclus sur les communes d'Arignac et de Tarascon sur Ariège. Le siège de l'enquête est fixé à la mairie d'Arignac.

Un dossier pourra être consulté pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures d'ouverture habituelle des bureaux à la mairie d'Arignac et à la mairie de Tarascon sur Ariège. Les observations seront consignées sur les registres ouverts à cet effet à la mairie d'Arignac et à la mairie de Tarascon sur Ariège ou adressées par écrit au commissaire enquêteur, à la mairie d'Arignac, siège de l'enquête ou consignées par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-spe@ariego.gouv.fr.

Monsieur Robert CLARACO est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire.

Il recevra les observations du public :

. à la mairie d'Arignac :

- le lundi 20 juillet 2015 de 9 heures à 12 heures,
- le mercredi 12 août 2015 de 14 heures à 17 heures,
- le vendredi 21 août 2015 de 14 heures à 17 heures,

. à la mairie de Tarascon :

- le mercredi 12 août 2015 de 9 heures à 12 heures.

Toutes informations relatives à la présente enquête pourront être consultées sur le site internet des services de l'Etat en Ariège : (<http://www.ariege.gouv.fr/Publications/Enquetespubliques>).

Toute observation, tout courrier, courriel ou document réceptionné après le vendredi 21 août 2015 à 17 heures, ne pourra être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dans un délai d'un an à compter de la date de la clôture de l'enquête à la mairie d'Arignac et de Tarascon sur Ariège et sur le site internet des services de l'Etat en Ariège (<http://www.ariege.gouv.fr/Publications/Enquetespubliques>).

Siège :
10 rue des Salenques
09400 FOIX
09400 FOIX
téléphone : 05 61 02 47 00
télécopie : 05 61 02 47 47

Localisation des services :
Administration générale, Aménagement-urbanisme-habitat, Connaissance et animation territoriales, sécurité routière
10 rue des Salenques

Economie agricole, Environnement-risques,
1 rue Fenouillet

courriel : ddt@ariego.gouv.fr

Horaires d'ouverture au public du Lundi au Vendredi - 9h 00/11 h15 - 14 h 00/16 h 00

www.site.internet.riege.pref.gouv.fr